

Annonces légales

SAS WOODPECKER TATTOO

En liquidation au capital de 2 €
Siège social : 16 Rue de la Charité
38200 VIENNE
RCS VIENNE 903 750 768

L'assemblée générale ordinaire du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce VIENNE.

Laurent LIORIT

Avis de saisine de légataire universel

SELARL KRIKORIAN ET THOMANN-ROUSSET Notaires Associées

15 place Paul Morand
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 juin 2002 et codicille du 16 juin 2022, Madame Antoinette Julie EYNAUD, demeurant à CHASSE SUR RHONE (38670) Hameau de Chatanay Née à LYON 2^{ème} arrondissement (Rhône), le 12 mai 1933 Décédée à GIVORS (69700) le 14 mars 2024 A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne-Laure KRIKORIAN, Notaire associée au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « KRIKORIAN ET THOMANN ROUSSET », titulaire d'un Office Notarial à LE PEAGE DE ROUSSILLON, 15 Place Paul Morand, le 8 avril 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Laure KRIKORIAN, notaire à LE PEAGE DE ROUSSILLON (38550) - 15 place Paul Morand référence CRPCEN : 38123, dans le mois suivant la réception par le tribunal judiciaire de VIENNE (38) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Aux termes de son testament olographe à BIOL, en date du 17 juillet 1996 Monsieur René Joseph GUILLOT, en son vivant retraité, demeurant à LE GRAND-LEMPS (38690) 249 route de Chartreuse EHPAD. Né à LA TOUR-DU-PIN (38110), le 2 août 1935. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à LE GRAND-LEMPS (38690) (FRANCE), le 4 novembre 2023.

A institué un légataire universel

L'office chargé du règlement de la succession est l'office de SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070), 5 rue de Savoie

Les oppositions à l'exercice des droits du légataire universel seront à former auprès de Maître GLINGLINGER-POYARD dans le délai d'un mois.

Pour une insertion unique.

Avis de transfert de siège social

Par AGE du 27/01/2023, l'associé unique de la SASU KSSI EXPRESS au capital de 1 800 €, Siège social : 1B route de Solaize 69320 FEYZIN 921 382 354 RCS LYON a décidé : de transférer le siège social du 1B route de Solaize 69320 FEYZIN au 4 rue Olivier de Serres 38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON à compter du 27/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de VIENNE.

Avis d'appel de candidatures



Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 38 23 0238 01 : superficie totale : 5 ha 03 a 65 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : MOIRANS (5 ha 03 a 65 ca) - 'Le jarioz' : AY- 80- 114- 115- 121- 277[129]- 278[129]. Zonage : MOIRANS : A - N. Libre

AP 38 24 0045 01 : superficie totale : 33 a 95 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ (33 a 95 ca) - 'Les mottes et pissevache' : B- 340. Zonage : SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ : RNU. Libre

AS 38 24 0052 01 : superficie totale : 42 a 30 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-SORLIN-DE-VIENNE (42 a 30 ca) - 'Les richardières' : AH- 6. Zonage : SAINT-SORLIN-DE-VIENNE : A. Libre

AS 38 24 0049 01 : superficie totale : 6 ha 41 a 09 ca dont 22 a 82 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : SAINT-CASSIEN (2 ha 32 a 83 ca) - 'Charouze' : AC- 144- 145- 194 - 195(A)- 195(B)- 195(C)- 196- 237- 238- 239. VOIRON (4 ha 08 a 26 ca) - 'Aux essarts' : A- 330 - 'Charouze' : AE- 477- 478- 480- 483- 484- 485- 513(J)- 513(K)

- 519- 520- 521- 540- 541- 544- 783[482] - 'De charauze le haut' : AE- 481. Zonage : SAINT-CASSIEN : A - N VOIRON : A - N - U. Loué par bail rural sur une partie de la surface

AS 38 24 0050 01 : superficie totale : 1 ha 27 a 01 ca dont 30 a 15 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : CHARANTONNAY (1 ha 27 a 01 ca) - 'Du moulin' : C- 13 - 'Les bauchères' : C- 14- 15. Zonage : CHARANTONNAY : N. Libre

AS 38 24 0053 01 : superficie totale : 26 ha 16 a 91 ca dont 3 ha 67 a 07 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : SERMERIEU (11 ha 52 a 95 ca) - 'Les charbonnières' : C - 716(J)- 716(K)- 718(J)- 718(K)- 731- 732- 733- 735- 749- 751- 752- 753- 755 - 756- 757- 1010[754]- 1011[754] - 'Lordan' : C- 299- 303- 306(A)- 306(Z)- 309- 1340[300]. VEZERONCE-CURTIN (14 ha 63 a 96 ca) - 'De lordan' : A- 1156[116] - 'Marcolin' : A- 109- 112- 113- 114(A)- 114(Z)- 115(A)- 115(Z)- 117- 1158[118] - 1160[119] - 'Mollard coyne' : A- 84- 87- 88- 650[85]. Zonage : SERMERIEU : A - N VEZERONCE-CURTIN : A - N. Libre

AS 38 24 0054 01 : superficie totale : 1 ha 39 a 78 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : AOSTE (1 ha 39 a 78 ca) - 'Des champagnes' : B - 256 - 'Plaine de champagne' : B- 479(J)- 479(K)- 479(L)- 480[258]- 1371[477]- 1372[477]. Zonage : AOSTE : A - U. Libre

AS 38 24 0055 01 : superficie totale : 1 ha 81 a 35 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : BREZINS (96 a 25 ca) - 'Mas du vert' : B- 153- 911[154]- 912[154]- 913[155]- 1031[155]- 1032[155]. SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX (85 a 10 ca) - 'Chateau' : B- 1- 4(J)- 4(K). Zonage : BREZINS : A SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX : A. Libre

AS 38 23 0066 01 : superficie totale : 1 ha 18 a 59 ca dont 34 a 45 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : SAINT-VERAND (1 ha 18 a 59 ca) - 'Gabet guillon' : B- 234- 358[231]- 362[233]- 389[235]- 390[235]- 391[360][F1]- 391[360][F2]- 392[360]- 393[360]. Zonage : SAINT-VERAND : A - N. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 04/05/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction38@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04.38.49.91.30 Mail : direction38@safer-aura.fr.

À noter

PAC /

Précisions sur les MAEC

Les déclarations PAC 2024 sont ouvertes sous Télépac depuis le 1^{er} avril et doivent être réalisées avant le 15 mai. Comme chaque année, un service téléphonique d'accompagnement est assuré par nos collègues de la DDT de l'Isère. Vous pouvez ainsi contacter la Cellule PAC.

En complément, la DDT propose une journée dans ses locaux le mardi 30 avril pour un appui spécifique à quelques GP rencontrant des difficultés particulières. Attention, il n'y a que 5 rendez-vous possibles le matin et 6 rendez-vous l'après-midi, uniquement sur réservation auprès de la DDT.

Concernant les engagements MAEC 2024 :

Pour tous les GP ayant déclaré une MAEC en 2023 : il vous faut renouveler ces engagements en intégralité en 2024, avec le même code mesure qu'en 2023 (code précisé sur vos diagnostics et plans de gestion), même si l'instruction de ces MAEC n'est pas finalisée à ce jour.

Spécificité pour les GP de Chartreuse : vous renouvelez les engagements des parcelles engagées à la PAC 2023 et vous engagez en complément en 2024 le reste des parcelles de vos alpages (avec le même code mesure).

Pour les alpages individuels : seule une vingtaine d'alpages peut engager une MAEC en 2024. Les responsables d'alpages concernés ont déjà été contactés par la FAI et doivent donc disposer des termes de leurs engagements et des codes MAEC correspondant. En cas de doute, vous pouvez vous référer au technicien FAI avec qui vous avez élaboré votre MAEC.

Pour les quelques GP qui n'avaient pas pu déclarer de MAEC en 2023 : Vous devez également disposer des termes et des codes mesures de vos engagements 2024.

Pour information, l'instruction des MAEC 2023 est prévu au cours des mois d'avril, mai et juin, avec une mise en paiement annoncée pour le mois de juin.

Pour toute question, l'équipe technique de la FAI se tient à votre disposition pour vous accompagner. ■

Hermann Dodier - FAI

PLAT / Un grand classique sucré salé.

Rôti de porc laqué à l'ananas

Préparation : 20 minutes

Temps de cuisson :

40 minutes

Mode de cuisson : four

Difficulté : facile

Prix : moyen

Saveurs : sucrée & salée

Ingrédients

pour six personnes :

- 1 ananas
- 400 g de pommes de terre grenaille
- 2 filets mignons de porc
- 300 ml de jus d'ananas
- 125 ml de sauce soja
- 125 ml de ketchup
- 1 c. à soupe de vinaigre
- 1 c. à soupe de moutarde
- 1 petit bouquet de thym



Les étapes de la recette :

Mélangez le ketchup avec la sauce soja la moutarde, le vinaigre et 100 ml de jus d'ananas. Mettez les filets mignons à mariner dans le mélange, idéalement une nuit au réfrigérateur, sinon au minimum le temps de préchauffer le four à 220 °C.

Lavez les pommes de terre et placez-les dans un grand plat à four. Salez, poivrez, versez les 200 ml restants de jus d'ananas et mettez au four pour 15 minutes de cuisson.

Épluchez et coupez l'ananas en 6 rondelles.

Sortez les pommes de terre du four, remuez-les. Déposez les filets mignons marinés sur les pommes et répartissez les rondelles d'ananas autour. Parsemez de thym et enfournez en baissant le four à 210 °C pour 25 minutes de cuisson. ■

Annelise Chardon - Interfel

Déposer vos Annonces Légales avec Terre Dauphinoise



➡ Parution tous les jeudis

➡ Bouclage mardi 12h

Rendez-vous sur :

www.terredauphinoise.fr

Contactez-nous : 04 38 49 91 76 ou par annoncelegale@terredauphinoise.fr

Terre Dauphinoise

Hebdomadaire d'information générale et rurale édité par la Société d'Édition de la Terre Dauphinoise. SARL : principaux actionnaires FDSEA et CDJA de l'Isère

Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat
Directrice déléguée : Marion Charpentier
Rédacteur en chef : Jean-Marc Emprin
Abonnement d'un an : 133 euros - le N° 3,00 euros
ISSN 1279-2853
Rédaction - administration :
34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 -
38345 Moirans cedex

Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr
Publicité locale : AGRRI RHONE-ALPES
BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini -
69364 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet -
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Origine du papier : France / Norvège

Taux de fibres recyclées mini : 75 %.
Papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de Forêts Certifiées Gérées Durablement).
Ptot : 0,022 kg/t
Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir les annonces légales pour le département de l'Isère
N° d'inscription de la commission paritaire de

publication d'agence de presse
0926 C 85371
Tél : 04 38 49 91 70,
contact@terredauphinoise.fr
Dépôt légal à parution.

